faire tiers-lieux

1h Avec – RESTITUTION

Titre : Les financements européens : comment en bénéficier ?
Nom de l'intervenante n°1 : Océane Laboudie - Structure : LICA et son tiers-lab des transitions
Nom de l'intervenante n°2 : Claire Demaison - Structure : LICA et son tiers-lab des transitions

Introduction :

Les financements européens représentent une opportunité majeure pour les tiers-lieux, structures majoritairement ancrées dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces espaces au service des transitions et de l'inclusion peuvent bénéficier de fonds pour soutenir leur développement ou leurs projets innovants. Comprendre le fonctionnement de ces financements est donc essentiel pour maximiser ses chances d'en bénéficier et assurer une gestion efficace des subventions, permettant ainsi aux tiers-lieux de renforcer leur impact et leur résilience financière.

Message clé#1 : La programmation européenne guide les priorités de la Commission

La programmation européenne (actuellement 2021-2027) fixe les priorités de la Commission. Actuellement une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens. Elles se traduisent par une déclinaison financière avec des sujets sur lesquels sont plus ou moins affectés les budgets. Ces budgets donnent lieu à des enveloppes sur des fonds et programmes européens (FEDER, FSE+, ERASMUS+ etc.). Les priorités affichées par la Commission donnent donc le ton des projets qui seront encouragés sur les prochaines années.

Message clé#2 : Les fonds structurels se distinguent des fonds thématiques et suivent une logique différente

Les fonds structurels sont gérés au niveau national par les États européens et sont en grande partie opérés par les collectivités locales (en France majoritairement les Régions). Ils s'adaptent aux orientations nationales et aux réalités locales avec une certaine flexibilité, ce qui se traduit par des appels à projets légèrement différents dans chaque territoire (FSE+/FTJ, FEDER, FEAMP, FEADER). Les fonds thématiques sont émis par la Commission européenne. Ils sont les mêmes pour tous les États et nécessitent en règle générale la réponse de consortiums composés de structures venants de pays européens différents.

La logique sur les fonds thématiques va être de construire un projet en vue de répondre à des critères précis avec des partenaires, tandis que les fonds structurels encouragent souvent des projets dont la dynamique pré-existe et qui ne nécessitent pas forcément de consortium. La majorité des appels à projets nécessitent des co-financements pour garantir un ancrage et une participation locale, même si certains programmes thématiques peuvent financer des projets en totalité (Horizon notamment).

Message clé #3 : Pour bénéficier des fonds structurels, il est fortement conseillé de se rapprocher des gestionnaires au niveau local

Les fonds structurels sont en général gérés par des collectivités locales (certains AAP restent émis au niveau national, par exemple sur le FSE+). Les priorités et les modalités de candidature sont différentes d'une région à l'autre. Parfois, les plus petites collectivités sont sollicitées (notamment les GAL et communautés de communes en ruralité). C'est pourquoi il est conseillé de se rapprocher des référents des appels à projets pour en connaître les critères exacts, échanger sur l'éligibilité du projet, l'adapter au besoin, explorer avec eux les pistes de co-financements.

Message clé #4 : Les appels à projets du fonds thématiques se préparent à l'avance

Il existe plusieurs fonds thématiques. Certains publient de manière régulière des appels à projets qui varient mais sont souvent similaires dans leurs grandes lignes (ERASMUS+, Europe Créative, CERV, LIFE). D'autres se déclinent par des appels à projets prévus à l'avance dans des documents de référence et sortent au fur et à mesure selon le calendrier fixé (Horizon notamment). L'objectif est de pouvoir préparer à l'avance ces appels à projets : réfléchir à des projets innovants, trouver des partenaires de confiance dans des pays différents et ayant des compétences complémentaires.

Message clé#5 : Les fonds européens ne sont pas réservés qu'aux grandes structures mais demandent une gestion financière rigoureuse

Les fonds européens ne sont pas uniquement réservés aux grandes organisations, en particulier les fonds structurels. Néanmoins, beaucoup d'entre eux (FSE+/FTJ, FEDER, etc.) nécessitent d'effectuer les dépenses avant le versement de la subvention. Cela signifie qu'il faut avoir une trésorerie suffisante ou une capacité d'emprunt. Certaines banques peuvent effectuer des prêts sur la base d'une notification d'attribution de financements européens. Aussi, la nécessité quasi-systématique de trouver des co-financements peut mettre les structures qui ne les trouvent pas en difficulté. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir acter ses co-financements avant le début du projet. Ils peuvent être apportés de différentes manières, notamment par l'engagement de moyens et de ressources humaines en propre dans le projet ou via ses partenaires. Des justificatifs qui peuvent être assez lourds sont souvent demandés ce qui nécessite dans tous les cas une gestion administrative et financière rigoureuse.

Message clé#6 : La meilleure manière de se lancer dans des appels à projets de fonds thématiques est d'y aller pas à pas

Il est plus difficile pour les petites structures de se lancer sur des appels à projets de fonds thématiques, même si certains s'y prêtent plus que d'autres. La meilleure manière de commencer avec les financements européens est donc d'aller vers de petits appels à projets (type projets de mobilité ERASMUS+ ou partenariats de coopération), ou de se mettre en consortiums avec d'autres structures sur des appels à projets. La plateforme

d'appels à projets de la Commission européenne permet de se signaler sur chaque AAP en cours pour chercher des partenaires.

Message clé#7 : Prendre le temps de construire ses partenariats

Il est important de monter des projets avec des partenaires de confiance. Cela implique du temps pour se rencontrer et apprendre à se connaître. Pour cela, ERASMUS+ propose des forfaits mobilité visant à aller rencontrer d'autres structures en Europe. Il arrive fréquemment que la mauvaise connaissance d'un partenaire mène à un abandon en fin de dépôt ou à une mauvaise prise en charge des fonctions dans le consortium pendant le projet, ce qui peut mettre en péril son impact.

Liens vers 1 à 3 ressources indispensables sur le sujet :

Ressource n°1 : Règlement (UE) 2021/1060 définissant le cadre général des fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2021-2027 (FEDER, FSE+, etc.).
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R1057
Ressource n°2 : https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/fiches-programmes-regionaux-et-nationaux-feder-fse-ftj-2021-2027 et https://relais-culture-europe.eu/
Ressource n°3 : http://aides-territoires.fr